



**COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ARIEGE
DE PETANQUE ET DE JEU PROVENCAL
AVENUE JOLLIOT CURIE
09400 MERCUS**

Présents : *PICAZO Bruno, GAMBIN Bernard, BRIOLE Alain, CABIROL Dominique, CAMPOS Jeanine, GARCIA Marie Françoise, PIGEON Yves, DERAMOND Catherine, PICAZO Alain, RAUZI Olivier, GOBATTO Céline, CLAUSTRE Georges, CLAUSTRE Ghislaine TORO Pascal, TRUANT Henri,*

Excusés : *COSALLTER Anne, GAMBIN Chloé, RASPAUD Jean-Claude*

COMPTE RENDU REUNION 17-09-2024

Début de séance 20 H 30

Le Président remercie les membres du Comité pour leur présence et tire une sonnette d'alarme car les clubs sont dépassés administrativement.

Emargement des membres présents : le quorum étant atteint la réunion peut commencer

Calendrier championnats 2025

- Intégration du calendrier régional dans le calendrier départemental
- Les dates pour le calendrier de la saison 2025 sont définies, un exemplaire sera envoyé au président de clubs pour préparer la date de leurs prochains concours.
- La date pour l'inscription des Coupe de France JP est à faire avant le 05 décembre 2024.

Modalités des listes électorales du Comité Départemental

Les personnes qui souhaitent monter une liste, doivent impérativement avoir dans son dénombrement :

- 18 individus qui doit comporter au minimum 5 féminines
- La tête de liste doit être celui qui vise le poste de Président du Comité départemental, tous les autres seront classés par ordre alphabétique.
- Les listes seront examinées par la commission électorale à la condition qu'elle soit parvenue au sein du Comité Départemental, avenue Jolliot Curie 09400 MERCUS par courrier cachet de la poste faisant foi avant le 31 octobre 2024.
- Il devra être mis dans le courrier l'extrait de casier judiciaire n°3 de toutes personnes présentes sur la liste.
- *Le médecin étant uninominal intégrera automatiquement la nouvelle liste élue lors de l'assemblée générale électorale.*

Déroulement d'une assemblée générale électorale

L'Assemblée Générale Elective procède à l'élection des membres du Comité Directeur et du Président.

En respectant les dispositions des statuts.

Elle se réunit tous les quatre (4) ans, suivant la clôture des Jeux Olympiques d'été et au plus tard le 31 octobre de l'année olympique.

Pour que l'élection soit déclarée valable, il faut que soit exprimé au vote au moins la moitié plus une des voix dont dispose l'ensemble des clubs affiliés votants.

Si ce quorum n'est pas atteint l'Assemblée Générale devra être convoquée sur le même ordre du jour à au moins quinze jours d'intervalle.

Elle pourra alors délibérer valablement quel que soit le nombre des voix représentées.

L'Assemblée Générale élective est dirigée par toute personne dûment mandatée par le Comité Directeur.

Les convocations à l'Assemblée Générale élective doivent être adressées par tout moyen écrit 15 jours minimum avant la date et doivent indiquer : le jour, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour arrêté par le Président.

- L'ordre du jour est établi par le Président et joint à la convocation qui doit parvenir au moins quinze jours avant la date prévue.

L'Assemblée Générale délibère sur :

- L'approbation du compte rendu de la dernière assemblée ;
- Le rapport moral et d'activités de l'année écoulée ;
- Les rapports financiers et des vérificateurs aux comptes ;
- Le budget prévisionnel ;
- Les modifications éventuelles à apporter aux statuts et règlements de l'association.

L'Assemblée Générale élective se compose :

- Du Comité Départemental ;
- Des Clubs affiliés.

A la date de la réunion de l'Assemblée Générale, les représentants devront être :

- Licenciés auprès de la Fédération,
- Agés de plus de dix-huit ans,
- En possession de leurs droits civiques et politiques.

Assemblée Générale du Comité

L'assemblée générale du Comité, sera au MAS D'AZIL le 16 novembre 2024 et débutera à 15h00

Questions Diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 45

La Secrétaire Générale

Catherine DERAMOND

Le Président du Comité Départemental

Bruno PICAZO